

+
11
60
135
1969
122
23
206
102

CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

COMITÉ MINISTÉRIEL DES LANGUES OFFICIELLES

Deuxième réunion
le 6 novembre 1969

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU COMITÉ
MINISTÉRIEL SUR LES LANGUES OFFICIELLES
A LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE



Rapport intérimaire à la Conférence
constitutionnelle

Le Comité ministériel des langues officielles se réunit le 6 novembre 1969; tous les gouvernements sont représentés.

Le président fait une déclaration où il expose la proposition du gouvernement fédéral au sujet de la collaboration technique et financière pour la mise en oeuvre des recommandations du Livre II du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. On informe les délégations que cette proposition sera annoncée en Chambre au cours de la journée.

Certaines délégations expriment le regret que cette proposition soit rendue publique avant qu'on ait eu l'occasion d'en discuter à fond au sein du Comité. Toutefois, on assure le Comité que la proposition fédérale a justement pour but d'établir une base de discussion avec les gouvernements provinciaux.

Certaines délégations accueillent favorablement la proposition fédérale, alors que d'autres sont d'avis que les propositions fédérales ne devraient pas entraîner l'intrusion du gouvernement central dans un domaine de compétence provinciale. Une province en particulier rejette clairement le principe même qui sous-tend la proposition fédérale. D'autres provinces estiment que pareilles propositions doivent faire l'objet d'explications plus amples et plus détaillées avant que l'on puisse déterminer si elles sont acceptables. On convient que des discussions devraient se tenir aussitôt que possible entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de la proposition

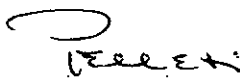
2.

fédérale. Si ces consultations progressent de façon notable, les membres du Sous-comité devront se rencontrer le lendemain de la réunion de la Conférence constitutionnelle, ou dès qu'on le pourra après cette date, afin de rédiger un rapport intérimaire sur ces négociations et pour étudier la question plus en détail.

On remet aux ministres le rapport du Sous-comité des langues officielles portant sur les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Les ministres étudient la demande du Sous-comité des langues officielles au sujet des priorités à établir; ils conviennent que le Sous-comité devrait, pour le moment, faire porter ses efforts sur l'aide financière et technique, tout en maintenant les aspects constitutionnels des droits linguistiques à l'ordre du jour.

Le Comité prévoit se réunir au début de 1970 afin de poursuivre l'étude des questions ressortissant à son mandat, sous réserve de toute directive que le Comité pourrait recevoir de la Conférence constitutionnelle.


Gérard Pelletier,
président.